

Soutien aux militant-es en faveur du boycott de l'Etat d'Israël de Toulouse

L'Union syndicale Solidaires apporte son soutien à Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann convoqué-es au tribunal de Toulouse le 30 juin.

Ils et elle sont poursuivi-es pour « entrave à l'exercice normal d'une activité économique » suite à deux distributions de tracts dans l'espace public toulousain fin 2014 et début 2015.

Ces actions pacifiques s'inscrivaient dans la campagne internationale Boycott – Désinvestissement - Sanctions qui est, à l'image de celle du boycott de l'Afrique du Sud dans les années 80, une démarche citoyenne et non violente, initiée par la société civile palestinienne pour en finir avec l'impunité de l'état d'Israël au regard du droit international.

Le droit de critiquer et d'agir par le boycott contre un Etat qui ne respecte pas le droit international, occupe, colonise et pratique une politique d'apartheid, ne peut être remis en question. Ce droit se trouve au coeur même de la notion de société démocratique.

Comme les gouvernements suédois, néerlandais et irlandais, comme la FIDH qui viennent de le réaffirmer, l'Union syndicale Solidaires exige le respect de la liberté d'expression et d'opinion pour la campagne BDS. Elle refuse la criminalisation de la solidarité envers les droits du peuple palestinien. Elle exige l'arrêt des poursuites à l'encontre des quatre militant-es toulousain-nes.

**144 Bd de la
Villette
75 019 Paris**

**Téléphone 33 1 58 39 30 20
Télécopie 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

